



Déclaration préalable CTRPN du 25 mars 2021

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,

L'année 2021 marque une étape dans la réforme nécessaire de la police scientifique par la création du SNPS et par le début de mise en oeuvre du repyramidage de la filière.

Nous attendons depuis de nombreuses années que la compétence des ASPTS soit reconnue. Nous tenons à réaffirmer notre volonté que l'ensemble des ASPTS passent en catégorie B rapidement, quels que soient leur service d'affectation, leur ancienneté, leur handicap ou leur situation au regard du permis de conduire. Nous rappelons que nous souhaitons que ces ASPTS passent dans la catégorie B en un an, ce qui aurait permis une simplification de cette opération et aurait évité des effets de concurrence entre ceux qui vont rester ASPTS pendant quelques années et les nouvelles recrues qui intégreront directement la catégorie B.

Nous attendons également que les personnels qui appartiennent d'ores et déjà à la catégorie B soient confortés dans leurs fonctions de managers de premier niveau par des fiches de poste explicites et qu'ils soient conduits vers un avancement rapide dans le deuxième grade de la catégorie. Le repyramidage de la filière ne peut pas entraîner une remise en cause des compétences managériales acquises des techniciens B1.

D'une manière plus générale, nous demandons que le repyramidage du bas de la filière s'accompagne d'un repyramidage de l'ensemble des grades jusqu'aux postes de directeurs par une valorisation indemnitaire et une augmentation des ratios de promotion.

La PTS doit pouvoir bénéficier d'un cadrage de ses ressources humaines mettant en valeur les technicités de tous et les très hautes technicités de certains, dans un contexte où le métier ne cesse de se complexifier et où les attaques des avocats contre les experts sont en augmentation.

Cette réforme de la pyramide des corps et des grades doit aussi s'accompagner d'un effort majeur d'investissement dans le domaine de la formation des agents. Les retards dans la mise en place des formations techniques essentielles ne se résorbent pas, le recyclage est quasi inexistant, les formations ne sont toujours pas diplômantes, nous appelons l'administration à

investir pour que les personnels de PTS soient formés à la hauteur de la difficulté de leur métier.

Nous sommes attachés à ce que les personnels de PTS restent de véritables acteurs de l'enquête en réalisant non seulement les prélèvements et analyses demandés mais en ayant aussi une fonction de conseil et d'orientation des enquêteurs.

Les formations reçues doivent être à la hauteur de cette exigence et les réformes mises en place par le SNPS pour le renouveau de la doctrine ne doivent pas imposer aux personnels scientifiques une spécialisation trop grande et une réduction de leur champ de compétence.

Enfin, le SNAPATSI rappelle que les personnels de la police scientifique restent en attente d'un statut leur permettant de bénéficier de la reconnaissance de la pénibilité de leur métier. Leur inquiétude concernant la retraite est importante. Nous demandons qu'un réexamen rapide de l'ISSPTS soit mis en oeuvre afin que leurs primes soient mieux prises en compte pour le calcul de la retraite dans l'attente de la réouverture du chantier national sur le sujet.

Par ailleurs, nous serons attentifs à ce que les recrutements suivent l'augmentation de la volumétrie des saisines. Nous constatons que l'évaluation des effectifs cible des services ne prend pas toujours en compte la globalité du travail réellement effectué, au risque que des postes pourtant nécessaires soient fermés à l'occasion du départ d'un agent. Nous constatons aussi que certains laboratoires comptent des postes vacants qui ne sont pas ouverts au motif que ces services auraient atteint leur plafond d'emploi, alors même que ces postes vacants sont nécessaires dans les organigrammes au bon fonctionnement des services.

D'une manière générale, Monsieur le directeur général, nous sommes inquiets de constater que les conditions de travail des personnels scientifiques se dégradent. Le SNAPATSI demande que des mesures fortes soient prises pour valoriser leur déroulement de carrière, leur offrir une formation adaptée et reconnaître leurs besoins et leurs contraintes quotidiennes.

Les représentants du personnel,